

***Les peaux de Ta'hach***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si'hot, tome 31, page 135)*

Le Sanctuaire bâti par les enfants d'Israël dans le désert comptait essentiellement deux parties. Il y avait le Sanctuaire proprement dit et les instruments qui s'y trouvaient, notamment l'Arche sainte, le Chandelier, la table et l'autel.

Le Sanctuaire était en bois de Chittim, recouvert de peaux de chèvres. Au-dessus de ces peaux de chèvres, se trouvaient des peaux de Ta'hach, un animal très rare, ayant une fourrure particulière et multicolore<sup>(1)</sup>.

Le Sanctuaire fut bâti conformément à l'Injonction divine et il était destiné à la résidence de la Présence divine, dans le monde<sup>(2)</sup>. Chaque détail, le concernant, est donc particulièrement précis. Et, il convient donc de comprendre la raison d'être de ces peaux de Ta'hach, s'ajoutant à celles des chèvres<sup>(3)</sup>.

La peau de Ta'hach se distingue par le fait que toutes ses couleurs en sont partie intégrante et ne sont pas le résultat de teintures, modifiant sa couleur initiale. Il faut en conclu-

---

(1) Cet animal, qui ne nous est pas connu, fut créé précisément pour les tentures du Sanctuaire. Il existera donc uniquement dans la génération du désert et il disparut par la suite.

(2) C'est par son intermédiaire que se réalisèrent les termes du verset : «Je résiderai parmi eux».

(3) Pourquoi ne pas se contenter uniquement des peaux de chèvres ?

re que le Ta'hach fait allusion à un aspect important de l'influence que le Saint béni soit-Il accorde au monde<sup>(4)</sup>.

La vie est liée à D.ieu, Qui est appelé : «Celui Qui possède la vie éternelle». En l'occurrence, l'être vivant<sup>(5)</sup> qu'est le Ta'hach enseigne que le moindre détail de chaque créature, y compris sa couleur, est liée à la vie, c'est-à-dire au Saint béni soit-Il Lui-même, Source de toute la création, jusque dans le détail le plus infime. En ce sens, recouvrir le Sanctuaire de peaux de Ta'hach était le moyen de souligner la Présence de la Force divine en le moindre détail de la création.

Les trois éléments constitutifs du Sanctuaire<sup>(6)</sup> correspondent aux trois aspects du service de D.ieu de chaque Juif. En effet, commentant le verset : «Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux», nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, disent : «au sein de chacun des enfants d'Israël»<sup>(7)</sup>.

Les instruments du Sanctuaire illustrent la pratique des Mitsvot. Ils sont l'aspect essentiel de ce Sanctuaire et, de même, l'accomplissement des Commandements de D.ieu, d'une manière effective, est l'aspect essentiel de Son service<sup>(8)</sup>.

---

(4) C'est, en effet, le Ta'hach lui-même, non pas une couleur qui lui aurait été ajoutée, qui devait recouvrir le Sanctuaire, lieu de la résidence de D.ieu dans le monde.

(5) Dans la Langue sacrée, un animal s'appelle *Baal Haï*, textuellement : «celui qui possède la vie».

(6) Les instruments disposés à l'intérieur du Sanctuaire, le Sanctuaire recouvert de peaux de chèvres qui les

entourent, les peaux de Ta'hach disposées au-dessus des peaux de chèvres.

(7) Chacun doit donc cumuler ces trois éléments, en son service de D.ieu.

(8) Nos Sages affirment ainsi que : «l'acte est essentiel», «ce n'est pas la théorie qui est l'essentiel, mais la pratique».

Puis, il y a le Sanctuaire proprement dit, recouvert de peaux de chèvres, qui décrit l'intention qu'un homme doit avoir en mettant en pratique les Mitsvot, la ferveur qui accompagne son acte. Enfin, il y a les peaux de Ta'hach, soulignant que l'on doit accomplir les Mitsvot de la meilleure façon possible<sup>(9)</sup>, en respectant également toutes les coutumes<sup>(10)</sup>.

Et, l'on constate que ce sont précisément les peaux de Ta'hach qui recouvrent le Sanctuaire, par le dessus<sup>(11)</sup>. De la sorte, il est clairement établi que ce qui semble n'être, somme toute, qu'un ajout de couleur, qu'un moyen de

mieux accomplir la Mitsva, qu'un détail par rapport à son aspect essentiel, sa pratique effective, n'en reçoit pas moins une grande importance, au point de devenir un élément déterminant, dans la recherche de l'objectif, «Je résiderai parmi eux»<sup>(12)</sup>.

Il en fut ainsi lors de l'édition du Sanctuaire et ceci s'applique aussi, de la même façon, au service de Dieu de chaque Juif, à sa pratique des Mitsvot, à sa ferveur, à son respect de toutes les coutumes<sup>(13)</sup>. C'est tout cela à la fois qui hâtera l'édition du troisième Temple<sup>(14)</sup>, très bientôt et de nos jours.

\* \* \*

---

(9) Selon l'avis le plus rigoriste.

(10) Nos Sages disent, en effet, que : «des coutumes instaurées par les femmes sont, elles-mêmes, partie intégrante de la Torah»

(11) Ce sont donc elles qui apparaissent le plus clairement, à l'extérieur. Or, elles symbolisent, comme on l'a dit, les pratiques les plus rigoristes et les coutumes d'Israël.

(12) Il en est de même pendant le Séder de Pessa'h, par exemple. En effet, tous les changements introduits

---

pendant cette soirée ont pour objet de surprendre l'enfant et de le conduire à se poser des questions. Or, on observe que la première question qu'il pose, dans le «Ma Nichtana», porte précisément sur le fait de tremper les aliments ce soir-là, ce qui n'est qu'une coutume.

(13) Le même ordre de priorités doit également être adopté.

(14) Qui sera l'aboutissement du Sanctuaire du désert.